

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur A. Vigerie, 9 mars 1864

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)  
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [9 mars 1864](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Vigerie, A.](#)

Lieu de destination Laeken, Bruxelles (Belgique)

### Description

Résumé Jean-Baptiste André Godin annonce à A. Vigerie que madame Vigerie a bien reçu ses compliments. Il est question de l'établissement des tarifs des produits Godin-Lemaire en Belgique.

### Mots-clés

[Compliments](#), [Distribution des produits](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées [Vigerie \[madame\]](#)

Lieux cités [Belgique](#)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (7)

Collation 1 p. (128r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---

Lundi le 7 mars 1866  
Appomattox Virginia

vos compliments à appomattox lui  
sont parvenus par nous même avant  
que j'arrive pour les faire porter au docteur  
Abbé du père Maréchal envoi le 9 à votre  
dame en ce que une de vous aujournement  
en même temps que celle que vous m'avez  
adressée, probablement que vous faites  
mettre tardivement à la poste

faits pour le moins au sujet du  
tarif des écritures parlent à vos yeux  
peu n'ont pas été résolus, et c'est dans  
tout les cas quelle question devraient donc  
on tiendra toujours à bout en son occupant  
et naturellement la première des deux  
est de savoir si ne pas garder en franchise  
en Allemagne mais je ne me rends pas  
bien compte pourquoi vous demandez  
savoir la publication du tarif ou son  
application il me semble que comme nous  
faisons le faire un tarif à 3% au dessus de  
celui de France pour les missives rien  
ne s'opposerait à ce que vous le fassiez  
aussi pour les documents sans la dépense  
d'une proportion que vous jugeriez raisonnable  
et devrait être affaire sur laquelle il ne devrait  
plus à résister

Le tarif mon bien voudrait sauf

Gordon J. W.